



Réponses aux questions écrites reçues d'un actionnaire dans le cadre de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 juin 2020

1) Les bons de souscription (FR0013128907) ont une maturité au 4 avril 2022 (soit le jour suivant le 5ème anniversaire de l'IBC). Au vu de la situation exceptionnelle avec le covid19, cela va entrainer un retard dans votre plan stratégique. Par conséquent, pensez-vous allonger la maturité des BSA ?

Cela n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

2) Mr Capton a annoncé dans une interview au Point récemment « avec mes associés Xavier Niel et Matthieu Pigasse, nous échangeons beaucoup sur notre développement européen. Nous continuons à réfléchir à des acquisitions. D'autant que le mouvement de consolidation dans l'audiovisuel va s'accélérer avec la crise ». Or avec la crise, Mediawan a moins de marge de manœuvre pour sa croissance externe étant donné son niveau d'endettement (Mr Izabel a indiqué lors d'une interview le 16 novembre 2018 « Le levier financier est aujourd'hui raisonnable avec une dette nette qui se situe aux alentours de 2 fois l'Ebitda. Le niveau cible que nous avons fixé se situe autour de 3 fois l'Ebitda »). Du coup, l'acquisition en Espagne qui avait été annoncée pour le 1er trimestre 2020 est elle remise en cause ? Le dossier Lagardère Studios est-il définitivement clos ?

Nous ne sommes pas en mesure de commenter des dossiers ou des noms spécifiques. Le déclenchement de la crise sanitaire Covid-19 a conduit à mettre en pause certains projets, mais Mediawan continue actuellement à étudier des possibilités d'acquisitions en Europe.

3) Une augmentation de capital permettrait à Mediawan d'avoir une marge de manœuvre pour continuer sa croissance externe. Réfléchissez vous à une augmentation de capital même si le cours étant en dessous de IPO, l'augmentation de capital est difficile à mettre en œuvre ? Un renforcement des trois co fondateurs est-il d'actualité ?

Il n'y a pas de projet d'augmentation de capital à l'ordre du jour. Nous ne ferons pas de commentaire sur un renforcement des trois co-fondateurs.

4) Les chaînes France 4 et France O vont cesser le 09 août 2020. Êtes-vous candidat à la reprise des canaux de France 4 et/ou France O ?

Le sort de ces deux chaînes ne nous semble pas scellé, aussi nous n'avons pas de commentaire à faire sur ces canaux.

5) En 2019, Mediawan Animation a représenté 20% du chiffre d'affaires annuel. Prévoyez vous des acquisitions dans cette business unit. Prévoyez-vous de réaliser des dessins animés muets comme le fait Xilam afin de pouvoir exporter très facilement ces programmes très rentables.

Jusqu'à présent, l'essentiel des acquisitions (en dehors de ON Entertainment) a été effectivement concentré sur les productions live, néanmoins le Groupe ne s'interdit pas des acquisitions dans ce secteur.

6) Le besoin de contenu va encore s'accélérer à partir du 1er janvier 2021, car à cette date la Directive Européenne SMA va contraindre un diffuseur étranger qui est présent en Europe à proposer de la production européenne avec un quota de 30% dans sa grille de programme. Ces plateformes vont donc devoir aller chercher du contenu, que ce soit du bas de catalogue avec des programmes anciens ou des programmes originaux. Pensez vous d'une part, que cela pourra profiter à Mediawan Right et prévoyez vous également de réaliser des nouveaux contenus originaux pour ces plateformes ?

Mediawan travaille déjà étroitement avec les plateformes pour leur permettre de répondre à leurs futures obligations de financement dans le cadre de la directive SMA.



Mediawan

7) Mediawan Right est la branche la plus profitable de Mediawan. Elle représente aujourd'hui à peine plus de 10% du chiffre d'affaires de Mediawan. A quel niveau cette branche pourrait elle se situer d'ici quelques années ?

Alors que la demande de contenus premium n'a jamais été aussi forte, Mediawan est confiant dans la capacité de son activité Rights à proposer de plus en plus de programmes à des diffuseurs et plateformes partout dans le monde.